

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025  
CONVOCAION DU 11 AVRIL 2025

**Nombre de conseillers :**

- En exercice	:	23
- Présents	:	16
- Représentés	:	5
- Absents et excusés :		2
- Votants	:	21

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit avril, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

**Étaient présents :**

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Mylène FAJFER, Reynald EPIÉ, Marie-Françoise DION, Roland BATAILLE, Arnaud BECHENNEC.

**Étaient représentés :**

Claude TILLY donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Catherine LEROY donne pouvoir à Gilles LAURENT, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Laurence BRETON, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Alain GUILLON.

**Étaient absents et excusés :** Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (SNSM) : AUTORISATION**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3-2°, il est stipulé que « les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs. »

CONSIDERANT la convention signée le 28 mars 2025 entre la Société Nationale de Sauvetage en Mer et la Mairie de La Bernerie-en-Retz,

CONSIDERANT la nécessité de disposer de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs en nombre suffisant pour assurer la surveillance des plages de la commune sur la saison estivale,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnels contractuels dont le détail des horaires est le suivant :

- ❖ 1 Sauveteur, Chef de poste :
  - 151.67 heures par mois
- ❖ 1 Sauveteur, Adjoint au chef de poste :
  - 151.67 heures par mois
- ❖ 3 sauveteurs qualifiés :
  - 151.67 heures par mois

Les recrutements seront effectués pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et à ce titre habilité à signer les contrats d'engagement.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 21 voix pour

- DECIDE de créer les postes d'agents contractuels pour accroissement saisonniers d'activités selon le détail présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, le moment venu, au recrutement des personnels contractuels selon le détail ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,

Le 22 avril 2025,

La secrétaire de séance,

Pascale BARDOU



Le maire,

Jacques PRIEUR

